

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 19 (1992)
Heft: 6

Rubrik: SSE-Info

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AJAS

a trente ans

L'Association pour l'encouragement de l'instruction de jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger (AJAS) a été fondée en 1962, dans le but de permettre aux jeunes Suisses de l'étranger de bénéficier des nombreuses possibilités de formation professionnelle qui existent en Suisse. Les fondations «Secours aux Suisses» et «Pro Juventute» ainsi que le SSE avaient parrainé cette nouvelle association.

Les principales tâches d'AJAS consistent à donner des renseignements et des conseils avant et pendant le séjour de formation en Suisse ainsi qu'à octroyer des bourses et à s'entremettre pour l'octroi d'une bourse. Dans les années quatre-vingts, à la suite de l'harmonisation des bourses pour l'ensemble de la Suisse, «Pro Juventute» a renoncé à garder son propre service des bourses, si bien que ses relations avec AJAS ont cessé dans ce domaine.

En 1989, AJAS a été rattachée au Secrétariat des Suisses de l'étranger à Berne. Le grand nombre de demandes à traiter montre qu'AJAS est largement connue. Huguette Déchanetz (responsable) et Eveline Hartung, qui dirigent le secrétariat d'AJAS, ne peuvent pas se plaindre de manquer de travail, même en l'an 30 de cette organisation (cf. «Revue Suisse» 3/92).

RL

Pour plus de détails, vous pouvez vous adresser à:
AJAS, Alpenstrasse 26
CH-3000 Berne 16

Conseil des Suisses de l'étranger

Votre «lobby» doit à nouveau être élu

Le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) est l'organe qui défend les intérêts des Suisses de l'étranger dans notre pays. Il défend la cause de la Cinquième Suisse. Comme prévu, de nouvelles élections doivent maintenant avoir lieu.

Le Conseil des Suisses de l'étranger se réunit deux fois par an en Suisse pour liquider les affaires en suspens. L'AVS/AI facultative, l'Europe et l'information politique des Suisses de l'étranger constituent actuellement les principales questions qu'il doit traiter. En outre, le Conseil dispose de groupes de travail, qui étudient d'une manière plus approfondie des questions particulièrement importantes.

Un lien important

Pour les autorités suisses, le CSE est le porte-parole reconnu des Suisses de l'étranger. En tant que «Parlement de la Cinquième Suisse», il constitue un lien important entre la Suisse et les Suisses de l'étranger.

En 1989, l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) a été constituée en une fondation, devenant ainsi juridiquement indépendante de la Nouvelle Société Helvétique (NSH). Simultanément, la Commission des Suisses de l'étranger, créée par la NSH, a été remplacée par le Conseil des Suisses de l'étranger, qui est l'organe principal de l'OSE.

Engagez-vous!

Les communautés suisses sont représentées au sein du CSE en fonction de leur importance numérique. Tous les Suisses et Suissesses de l'étranger peuvent participer à l'élection du CSE par le canal des sociétés suisses reconnues ou d'autres institutions suisses.

L'AVS subsiste

L'AVS/AI facultative est l'une des principales réalisations obtenues grâce aux efforts de l'OSE. En cas d'adhésion à l'EEE, le Conseil fédéral avait prévu de laisser l'AVS facultative s'arrêter petit à petit. Des interventions énergiques de l'OSE auprès des offices fédéraux concernés ainsi qu'au Parlement ont eu pour effet que le Conseil des Etats et le Conseil national sont revenus sur cette décision.

Cependant, l'Accord EEE ayant été rejeté, c'est l'ancienne réglementation qui reste en vigueur (cf. «Pages officielles»).

Le CSE a siégé pour la première fois en 1989; la période d'exercice des fonctions de ses membres, qui est de quatre ans, prendra donc fin au mois de juin. Les nouvelles élections auront lieu jusqu'au milieu de l'année 1993, lors des assemblées annuelles des associations ou organisations faîtières compétentes. Renseignez-vous auprès de ces organes sur le CSE..., et engagez-vous!

RL

Camp de ski de printemps

En participant au camp de ski du SSE, qui aura lieu au mois d'avril 1993 à Grimentz/VS, vous êtes assurés de passer dix jours agréables sur la neige en compagnie d'autres jeunes venant du monde entier. Le programme est rendu plus divertissant grâce à la possibilité qui est offerte de faire de la natation, du snowboard, du badminton, etc.

Date et lieu: 6.4.-15.4.93.
Hôtel Le Bouquetin,
Grimentz/VS

Prix: env. Fr.s. 620.-, y compris l'abonnement de ski et la location de skis.



Direction du camp: Edith Locher, responsable du Service des jeunes du SSE.

Conditions: être âgé de 15 à 25 ans. Le père ou la mère doit avoir la nationalité suisse.

Inscriptions jusqu'au 20.2.93 auprès du:
Secrétariat des Suisses de l'étranger, Service des jeunes, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16

Le nombre de participants est limité à 60.